

Conditions d'organisation du dialogue avec les parents

Article D111-5 du code de l'éducation : « Lors de sa première réunion, le conseil d'administration examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents. (...) Les conditions d'accueil des parents sont précisées, ainsi que les conditions dans lesquelles ils peuvent accéder aux espaces numériques de travail. Les parents d'élèves sont informés des décisions prises, notamment en ce qui concerne le nombre, la nature et la date des rencontres prévues. »

➤ **Conditions d'accueil des parents :**

L'ensemble des entretiens s'effectue **uniquement sur rendez-vous.**

- Les parents se présentent à la loge, les professeurs veillent à transmettre leurs différents rendez-vous à l'agent d'accueil par l'intermédiaire de l'agenda partagé, afin de veiller à un contrôle optimal des entrées.
- La direction reçoit sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat élèves
 - Mme la Provisure Adjointe effectue le suivi des 2GT, des 1^{ère} STMG/STI2D et des STS.
 - Mme la Provisure effectue le suivi des autres classes du lycée (1G, TG/TSTI2D/TSTMG).

➤ **Conditions dans lesquelles les parents peuvent accéder à l'ENT :**

Un identifiant et un mot de passe sont transmis aux parents lors de leur entrée dans l'établissement. Pour les parents de 2GT, ces informations ont été remises lors de la réunion parents-professeurs de 12 septembre, avec une prise en main en présence du professeur principal.

Une fois les paramétrages de début d'année effectués, la messagerie de l'ENT est le canal privilégié pour la communication entre les parents et les personnels de l'établissement (enseignants, direction, secrétariat...)

Pour toute communication avec les enseignants nécessitant davantage de précision sur la situation de leur enfant, les parents doivent privilégier l'entretien téléphonique ou en présentiel. Toute situation de tension ou remettant en cause les pratiques d'un enseignant n'est pas traitée par l'enseignant par mail. Celui-ci est transmis par l'enseignant directement à la Direction pour intervention auprès du parent concerné.

A l'aide de cette messagerie, différentes informations administratives sont également transmises : la Comète (lettre d'information hebdomadaire), l'accompagnement à l'orientation...

Les parents se connectent également à Pronote, via l'ENT, où ils accèdent notamment à différentes informations sur la scolarité de leur enfant : emploi du temps, notes obtenues aux évaluations, absences, retards...

➤ **Différentes réunions prévues avec les enseignants :**

- une réunion de présentation des équipes pédagogiques par les professeurs principaux : en septembre
- une réunion parents-professeurs (entretiens individuels suite aux conseils de classe trimestriels ou suite au bilan de mi-semestre, sur convocation) :
 - le mardi 19 novembre : niveau 1^{ère} et STS 1^{ère} année
 - le jeudi 19 décembre : niveau 2GT

➤ **En complément du travail réalisé par les professeurs principaux avec les élèves, l'information sur l'orientation est effectuée :**

- Pour le niveau 2GT : par les professeurs principaux lors d'une réunion le jeudi 30 janvier.
- Pour le niveau Terminale : par les professeurs principaux lors d'une réunion le mardi 14 janvier.

La Direction reçoit tous les deux mois les présidents des fédérations de parents d'élèves pour des échanges constructifs sur la vie de l'établissement.